

CERTIFICAT ORIGINAL

CENTRE DE FORMATION À L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE

Le cabinet IFC EXPERTISE FAVRE-REGUILLON et son centre de formation dédié :

Le Centre de Formation à l'Expertise Immobilière (CFEI), dûment enregistré sous le n° 82 69 12253 69 auprès de la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, certifie par la présente attestation originale que :



Pierre-Alexandre Cazeneuve

A suivi le cursus de formation professionnelle :

ÉVALUATION DES BIENS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS

le/les 22 & 23 Juin 2020, soient 14 heures

Certifié(e) sous le numéro :

CFEI® n°2020/943

La présente formation, sous réserve de l'appréciation de l'autorité compétente, est éligible au titre du DECRET N°2016-173 du 18 février 2016, relatif à l'obligation de FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER.

Les sujets traités ont porté, pour la durée mentionnée ci-dessus, sur : les aspects juridiques, économiques et commerciaux dans le domaine de la valorisation et de la transaction des biens et droits immobiliers, la déontologie du professionnel-expert de l'immobilier (1h), les techniques d'appréciation en valeurs vénale et locative des constructions incluant la prise en considération de la vétusté et de l'urbanisme opérationnel.

Le directeur du Centre de Formation
Philippe FAVRE-REGUILLON
À Lyon le 06 Décembre 2021



Expert en estimations immobilière, foncière & commerciale,
Expert en ingénierie foncière,
Expert près la Cour d'Appel & la Cour Administrative
d'Appel de Lyon (F),
Expert Agricole et Foncier CNEFAF,
MRICS, REV by TEGOVA, IFEI, CNEJI, CEJL, CFEI®.